



**Département Valorisation, Attractivité et Participation
Direction Aménagements et Attractivité touristiques**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**RESTAURATION ÉPHÉMÈRE ET ANIMATION
- FOODTRUCK OU AUTRE -**

HALTE FLUVIALE D'ENTRAMMES

2025

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL cedex

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. OBJET DE L'AMI	4
3. OBJECTIFS ET ATTENDUS DE LA COLLABORATION AVEC LE FUTUR PRENEUR	4
4. PRÉCISIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	7
5. ATTENDUS EN TERMES DE PRESENTATION DU PROJET	8
6. LES POINTS FORTS DU PROJET	8

1. CONTEXTE

Située dans le département de la Mayenne en Pays de la Loire, Laval Agglomération compte 34 communes pour 117 000 habitants. Engagé dans les transitions et dans l'adaptation aux changements climatiques, développant des activités à forte valeur ajoutée pour confirmer sa vitalité économique, le territoire souhaite miser sur son patrimoine naturel pour proposer une offre touristique plus impactante.

Laval Agglomération, avec l'appui de Laval Tourisme, porte une ambition d'attractivité et d'hospitalité visant à renforcer le rôle du territoire comme destination privilégiée dans le Grand Ouest pour se ressourcer et découvrir. En 2024, les travaux d'élaboration d'un plan guide aménagement des bords de Mayenne ont, par ailleurs, lancé les bases de l'écriture d'un parcours touristique au fil de l'eau. Ce parcours est d'ores et déjà ponctué de lieux d'aménités pour les visiteurs que le plan guide inscrira comme sites phares du récit de la Mayenne : les écluses, les guinguettes, sans oublier les haltes fluviales de Laval et d'Entrammes...

La halte fluviale d'Entrammes est un équipement au sein de l'agglomération lavalloise que Laval Agglomération souhaite faire vivre. Située à proximité directe du très fréquenté chemin de halage, considéré comme l'une des plus belles voies vertes de France et constituant une portion de la Vélo Francette, de l'écluse de Port-Rhingear et de l'abbaye Notre-Dame-du-Port-du-Salut, elle peut devenir un lieu important dans l'offre touristique et de loisirs du territoire.

Entre rivière et bocage, le site de la halte fluviale d'Entrammes impose par son charme bucolique. Véritable lieu de détente, la halte a été fréquentée jusqu'à l'été 2024 par les habitants et pour les visiteurs en quête de restauration, de repos, de contemplation, dès les premiers jours de la belle saison. Point de départ ou étape pour découvrir d'autres lieux singuliers du territoire : thermes d'Entrammes, la petite cité de caractère de Parné-sur-Roc...

À ce jour, la halte fluviale est composée de :

- un espace enherbée d'environ 500 m²
- d'une terrasse d'environ 50m² avec voile d'ombrage
- un parking accessible au public
- de sanitaires
- des pontons flottants servant d'amarrage annuel pour des bateaux de loisirs privés et permettant des haltes pour les bateaux de croisières
- un bâtiment non accessible au public pouvant servir de stockage, d'entreposage...

La gestion du port est assurée toute l'année par Laval Agglomération.

La halte fluviale est un lieu qui peut devenir central compte tenu de son potentiel touristique et du cadre particulièrement agréable qu'elle offre à l'ensemble des habitants et visiteurs, notamment en période estivale. Elle s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le développement du potentiel touristique sur les bords de la Mayenne.

2. OBJET DE L'AMI

Depuis la mi-juillet 2024, l'offre de restauration saisonnière à la halte fluviale d'Entrammes est vacante. Afin de proposer et de maintenir un lieu de détente au contact direct de la Mayenne et dans l'attente d'un nouveau projet pour le site, il est souhaité qu'une offre commerciale de restauration légère voire d'animation soit proposée le temps d'une période allant de mai/juin à septembre/octobre 2025.

La convention d'occupation et d'exploitation du domaine public qui sera conclue avec le futur exploitant exclura la mise à disposition du bâtiment à d'autres fins que le stockage, le dressage et l'utilisation des sanitaires,

La gestion du port demeure à Laval Agglomération.

La convention d'occupation pour l'exploitation d'un restaurant éphémère à la halte fluviale peut être envisagée comme une étape dans la transformation et la montée en gamme du lieu. Rien n'interdit que le projet porté par le candidat qui sera retenu en 2025 s'inscrive dans l'évolution structurelle de la halte à moyen terme s'il a fait la preuve de son adéquation avec les nouveaux attendus, a montré de la souplesse dans son offre et est, le moment voulu, en capacité de s'inscrire dans les objectifs du plan guide. La forme première du projet pourra alors être stabilisée ou ajustée.

3. OBJECTIFS ET ATTENDUS DE LA COLLABORATION AVEC LE FUTUR PRENEUR

Le présent appel à candidatures porte sur le choix d'un nouveau prestataire de restauration légère, itinérante (type foodtruck) ou simplement éphémère devant assurer, pendant un exercice, la prise en charge d'une offre conjointe de restauration et d'animation, sur une période allant de mai/juin à septembre/octobre 2025 et ce avec des liens forts avec l'activité portuaire représentée par la direction des aménagements et de l'attractivité touristiques de Laval Agglomération.

Le projet du candidat doit s'inscrire dans la volonté politique des élus de l'agglomération de renforcer la convivialité, la singularité, la qualité et la dimension de symbole du respect des valeurs sociales et environnementales de ce lieu.

Localisation de l'exploitation :

L'exploitation se fera sur le site du Port Rhingeard, à Entrammes, se trouvant à 15 minutes en voiture, et 35 minutes en vélo par le chemin de halage, du centre-ville de Laval.

Nature de l'activité :

Prestations de boissons et de restauration, sous format foodtruck ou similaire, en fonction de la licence obtenue par le candidat et de ses propositions, animations proposées a priori de type familial (soirées thématiques, petits concerts...).

Période d'ouverture :

- De mai/juin à septembre/octobre 2025 (hors montage et démontage)
- Jours de la semaine : a minima du mercredi au dimanche (sous réserve d'une proposition élargie impulsée par le.s candidat.s)
- En semaine : midi et/ou soir (à détailler par le.s candidat.s)
- Le we : selon une amplitude large (à définir précisément par le.s candidat.s)

Restauration :

La dimension qualitative de l'offre de restauration est essentielle et doit s'articuler avec les notions de bien-manger local (fraîcheur des produits, circuits courts et/ou filières bio, qualité nutritive et gustative, fait maison VS produits transformés...).

S'agissant d'une "petite" restauration au vu des conditions limitées de stockage et de préparation, les conditions d'exécution de la prestation (modalité de préparation et de conservation) devront être détaillées.

S'il ne peut être utilisé comme une cuisine professionnelle ni comme un espace d'accueil des publics, le bâtiment actuel pourra servir de lieu de stockage, de réfrigération et de dressage.

L'offre de restauration globale devra concilier qualité et à un tarif abordable.

Lieu et design de l'espace :

L'environnement, le mobilier et la décoration devront être travaillés pour apporter modernité, simplicité et confort d'usage aux personnes fréquentant le lieu, simples visiteurs occasionnels ou habitants. L'identité du lieu, de préférence en lien avec l'univers fluvial et/ou en lien avec la nature

devra être particulièrement travaillée. **"L'esprit guinguette" est l'ambiance que Laval agglomération recommande.**

Animations :

Un projet d'animations peut être proposé, qui s'adressera à la fois à différents types de publics mais sans jamais viser l'exclusion de tel ou tel. Éclectisme et convivialité seront privilégiés.

Une fois le preneur sélectionné, le projet d'animations devra autant et aussi souvent que possible être travaillé avec les acteurs locaux, ville de Laval et commune d'Entrammes notamment.

Organisation de l'équipe :

L'organisation de l'équipe et les valeurs de celle-ci pourront s'inscrire dans le champ de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le projet peut être porté par un acteur économique ou associatif, selon un mode qui a déjà fait ses preuves ou pour une toute première expérience portée par une équipe motivée.

Modularité du projet :

1. Le candidat propose un projet de court-terme (4-5 mois) imaginé d'emblée comme une installation éphémère mais un projet évolutif et pérennisable le cas échéant, dans la traduction du plan guide aménagement et valorisation des bords de Mayenne en cours d'élaboration.
2. L'installation physique (mobilier/décoration) et la nature des animations proposées doivent être facilement modulables, pour répondre à l'esprit des lieux.
3. Le candidat réalise, à sa charge, quelques achats et travaux d'embellissement favorisant l'attractivité commerciale de son projet (ex. tables, chaises, guirlandes,...). Laval Agglomération prend à sa charge l'installation et l'entretien d'une voile d'ombrage. D'autres investissements qui s'inscriraient dans l'aménagement global du site pourront être pris en charge par Laval Agglomération afin de répondre aux orientations du plan-guide aménagement et valorisation des bords de Mayenne (ex. : installations pour aire de pique-nique...).

Il est précisé que quelque que soit le projet proposé et retenu à l'issue de la consultation, un ou plusieurs temps de travail devront avoir lieu avec les équipes techniques de l'agglomération et de la commune pour valider la faisabilité pleine et entière de la proposition d'organisation spatiale et d'occupation de l'espace.

4. PRÉCISIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

4.1 NATURE DE L'OCCUPATION :

1) Bâtiment

Comme précisé ci-avant, Laval Agglomération ne souhaite pas mettre à disposition le bâtiment actuellement utilisé pour les usages techniques et commerciaux de la partie restauration. Le stockage et le dressage des aliments sont seuls autorisés. La partie sanitaires du bâtiment est laissée accessible au futur prestataire qui en laissera l'accès aux occupants des bateaux de passage, ce à tout moment. Le prestataire en assure le nettoyage et l'entretien. Des propositions alternatives à la charge du preneur peuvent être envisagées.

2) Domaine public

Un espace extérieur d'environ 1 500 m² correspondant aux parcelles A0765 et A0766 (hors bâtiment) comprend les espaces de stationnement, les espaces enherbés, les berges et espace de détente. Il est entièrement mis à disposition du preneur, à usage exclusif de celui-ci pour étendre son offre d'accueil de restauration et/ou d'animation. Le prestataire pourra, à ses frais, y apporter des petits aménagements permettant l'élargissement de son offre (terrasse, boulodrome...).

1) + 2) cf. : plans et photos joints.

4.2 DUREE

La future convention sera passée pour la période allant de mai/juin à septembre/octobre 2025, voire davantage en fonction de la proposition du candidat. Le renouvellement pourra ou non s'envisager à l'issue de la saison et en fonction du projet d'aménagement des bords de Mayenne.

4.3 DESTINATION DE L'ACTIVITÉ

Il est précisé que le lieu devra servir exclusivement pour un usage professionnel pour les activités de restauration et de bar (selon la licence), agrémentées par des animations ponctuelles.

4.4 REDEVANCE ET CHARGES

La mise à disposition du terrain du site de la halte fluviale d'Entrammes est proposée à titre gratuit. Eau, électricité, abonnements réseaux seront pris en charge par Laval Agglomération. L'accès au réseau internet (wi-fi) sera proposé par la collectivité.

4.5 CONDITIONS A LA CHARGE DU PRENEUR

- foodtruck (ou similaire)
- entretien des extérieurs pour maintenir / améliorer l'état des lieux (jardinage)
- nettoyage des sanitaires
- mobilier et décoration
- travaux d'embellissement léger (type jardinage)
- jouissance
- assurances
- ...

5. ATTENDUS EN TERMES DE PRESENTATION DU PROJET

Il est important que Laval agglomération puisse apprécier la pertinence de la proposition au vu de tous les éléments du cahier des charges. Aussi, il est recommandé aux candidats de fournir en appui de leur offre l'ensemble des éléments listés dans le règlement de la consultation.

6. LES POINTS FORTS DU PROJET

- Un site très agréable au bord de l'eau, déjà bien identifié par les habitants
- La gratuité offerte pour la mise à disposition du lieu, et la prise en charge par Laval agglomération des frais basiques de fonctionnement (eau, électricité, réseaux, wi-fi)...
- L'opportunité de tester une offre commerciale "en réel" sans impact financier lourd
- L'opportunité de créer son activité sans risque ouverte aux jeunes / étudiants, aux personnes en reconversion, aux seniors désireux de développer une activité
- L'intégration du projet dans une offre guinguette / convivialité bien présente sur le territoire de Laval Agglomération (11/22, presbytère d'Avesnières, guinguette du Vieux Château, Montflours, guinguette du Vieux Laval...)
- La participation potentielle au projet d'aménagement et de valorisation du site dans le cadre du plan-guide aménagement et valorisation des bords de Mayenne
- La possibilité de proposer un projet hybride, restauration légère et animations